

# ANNONCES DE POSITIONS DANS LES SERVICES PUBLICS

Plusieurs situations importantes que la Commission devra remplir le 30 avril, le 9 et le 13 mai.

Les commissaires du Service civil du Canada donnent par le présent avis que les demandes seront reçues de la part de personnes capables de remplir les positions suivantes dans le Service civil du Canada:

*Un spécialiste en industrie animale.—*  
*Traitement, \$2,000.*

1. Un spécialiste en industrie animale avec quartiers généraux à Québec, au ministère de l'Agriculture, au traitement de \$2,000 par année. Les aspirants doivent être gradués d'un collège d'agriculture reconnu et s'être spécialisés en industrie animale. Ils doivent être familiers avec le travail d'organisation agricole. Ils doivent être des conférenciers expérimentés et de bons démonstrateurs en industrie animale, connaissant bien les problèmes de cette industrie. Ils doivent parler couramment l'anglais et le français.

*Un officier pour la division du bétail.—*  
*Traitement, \$2,000.*

2. Un officier pour la division du bétail sur pied, au ministère de l'Agriculture, pour aider à l'officier en charge de la cour à bestiaux à Toronto, au traitement de \$2,000 par année. Les aspirants doivent être bons juges du bétail sur pied et doivent avoir une connaissance pratique du commerce des animaux. Ils doivent posséder assez d'entraînement et d'instruction pour tenir des registres exacts, préparer des articles de journaux, diriger la correspondance et faire le travail général dans un bureau.

*Un dactylographe et commis (homme).—*  
*Traitement, PV,BJJ.*

3. Un dactylographe et commis (homme) au bureau des canaux de Québec, dans la ville de Montréal, ministère des Chemins de fer et Canaux, au traitement de \$1,200 par année. Les aspirants doivent être bons dactylographes connaissant la sténographie et possédant une bonne éducation commerciale anglaise et française. Ils doivent pouvoir parler couramment les deux langues. Une bonne écriture et de l'entraînement commercial sont aussi des facteurs importants. Au sujet de cette position, un examen comprenant les sujets suivants sera tenu:

Écriture.  
Rédaction de lettres en anglais et en français.

Sténographie anglaise et française.  
Dactylographie anglaise et française.  
Expérience.

Des listes de personnes éligibles à des positions de même nature, que celles annoncées ci-dessus peuvent être établies, et elles comprendront les noms des aspirants reconnus bien qualifiés.

D'après la loi, préférence est donnée aux aspirants soldats de retour qui possèdent le minimum d'aptitudes. Les aspirants soldats de retour doivent envoyer une copie certifiée de leur certificat de décharge avec leur demande.

Préférence sera donnée aux résidents de bonne foi des provinces où se trouvent les vacances.

*Un commissaire du commerce.—*  
*Traitement, \$3,000.*

4. Un commissaire du commerce au ministère du Commerce et de l'Industrie, au traitement de \$3,000 par année. Il est préférable que les aspirants soient des hommes d'affaires ayant de bonnes manières, du tact, la parole facile, des aptitudes à écrire un anglais élégant, et habiles à faire des enquêtes et à obtenir des renseignements exacts sur les conditions commerciales. Le titulaire choisi peut ne pas être accepté.

N.B.—Ceci est un avis corrigé de la position annoncée le 3 avril. Il n'est pas nécessaire que les aspirants soient des gradués d'une université et la des-

tinuation peut ne pas être Vladivostok tel qu'annoncé auparavant.

*Un député registraire et reporter en loi.—*  
*Traitement, \$2,900.*

5. Un député registraire et reporter en loi pour la cour d'Échiquier du Canada, ministère de la Justice, au traitement de \$2,900 par année, grade B de la première division. Les aspirants doivent être avocats depuis au moins 5 ans et en règle avec le barreau. Ils doivent connaître les deux langues officielles du Canada et les parler avec facilité. Ils doivent avoir de l'expérience pratique de la manière de faire les rapports de loi, une connaissance de la loi ordinaire et de la loi civile, surtout en matière de procédure et de pratique sera considérée comme une qualité avantageuse pour cette position. Les candidats doivent fournir des lettres de recommandation au point de vue des différentes aptitudes exigées.

*Un agent d'émigration.—*  
*Traitement, \$1,800.*

6. Un agent d'émigration pour Peterborough, Angleterre, ministère de l'Immigration et de la Colonisation, au traitement initial de \$1,800 par année. Les aspirants ne doivent pas être âgés de plus de 50 ans. Ils doivent posséder une bonne éducation et être habiles à faire des conférences. Ils doivent bien connaître les affaires du Canada et être habiles comme journalistes. Ils doivent être capables de faire le travail de publicité, non seulement au moyen de conférences, mais aussi par la préparation d'articles relatifs aux différents problèmes d'exploitation agricole au Canada. Il est essentiel que les aspirants connaissent bien les conditions générales en Angleterre, qu'ils soient capables de converser intelligemment avec ceux qui se proposent d'émigrer et qu'ils puissent s'entendre avec les agents de billets de vapeurs océaniques. Des demandes pour cette position seront reçues jusqu'au 29 mai.

*Un ingénieur agricole.—*  
*Traitement, \$1,600.*

7. Un ingénieur agricole pour le service de réclamation à Calgary, ministère de l'Intérieur, au traitement de \$1,600 par année. Les aspirants doivent être gradués en agriculture d'une université reconnue et avoir une connaissance pratique de l'irrigation, et une connaissance suffisante du génie pour pouvoir préparer et installer un système de drainage de fermes.

*Un comptable.—*  
*Traitement, \$1,500.*

8. Un comptable au ministère des Chemins de fer et Canaux, canal Welland, à un traitement initial de \$1,500 par année. Un examen sera tenu le 20 mai en tenue des livres théorique et pratique et en arithmétique commerciale. Un honoraire de \$8 sera exigé, excepté dans le cas des soldats revenus du front qui n'ont pas à en payer. L'examen sera tenu en anglais seulement. Les candidats doivent être des résidents d'Ontario. Cette position a été annoncée le 5 septembre 1918, et est annoncée de nouveau.

9. Des demandes seront reçues de la part de personnes qualifiées pour remplir les positions suivantes sur le personnel de construction du canal Welland:  
*Un ingénieur-mécanicien, dessinateur.—*  
*Traitement, \$200 à \$225 par mois.*

10. Un ingénieur-mécanicien dessinateur, au traitement de \$200 à \$225 par mois. Les candidats doivent être âgés d'au moins 30 ans. Ils doivent être gradués en génie mécanique d'une école du génie reconnue. Ils doivent avoir eu dix années d'expérience à esquisser et à surveiller la construction de travaux mécaniques considérables, et avoir rempli pendant au moins 3 ans une position en-

courant des responsabilités relatives à ces travaux. Ils doivent pouvoir prendre charge des calculs, des évaluations et de la préparation de plans et devis. Préférence sera donnée aux aspirants possédant de l'expérience en travaux relatifs à la construction de canaux, de havres et de stations hydro-électriques.

*Un dessinateur mécanicien.—*  
*Traitement, \$125 à \$150 par mois.*

11. Un dessinateur mécanicien au traitement de \$125 à \$150 par mois. Les aspirants doivent être âgés d'au moins 25 ans. Ils doivent posséder une instruction d'école supérieure ou une instruction équivalente. Ils doivent avoir eu au moins 4 ans d'entraînement pratique dans les ateliers d'une compagnie de construction reconnue, deux années d'expérience sur travaux de construction et du dehors, et deux ans dans le bureau de dessinateurs d'une bonne compagnie de ponts et chaussées, dans la préparation des dessins, des évaluations, des plans et devis. Préférence sera donnée aux gradués d'une école du génie reconnue, et surtout aux aspirants possédant de l'expérience en travaux relatifs à la construction des canaux, des havres et des stations hydro-électriques.

*Un ingénieur pour travail de bureau.—*  
*Traitement, \$125 à \$150 par mois.*

12. Un ingénieur pour travail de bureau, au traitement de \$125 à \$150 par mois. Les candidats doivent être âgés d'au moins 27 ans. Ils doivent être gradués d'une école du génie reconnue. Ils doivent avoir eu au moins 3 ans d'expérience en travail de campagne, y compris l'expérience relative au creusage ordinaire et sous-marin, aux travaux de fondations et à la construction en béton ordinaire et en béton armé et à la construction en bois. Il faut aussi avoir eu cinq années d'expérience en travail de bureau dans la préparation des plans, des devis et des évaluations de quantités. Préférence sera donnée à ceux qui possèdent une expérience récente dans la construction des canaux, des havres et des stations hydro-électriques.

*Un commis en chef.—*  
*Traitement, \$175 par mois.*

13. Un commis en chef pour estimer le coût des travaux, au traitement de \$175 par mois. Les aspirants doivent être âgés d'au moins 30 ans. Ils doivent posséder une instruction d'école supérieure ou une instruction équivalente. Ils doivent avoir eu 7 années d'entraînement pratique dans des ateliers de construction importants, et avoir été pendant 2 ans en charge de la distribution du coût d'entreprises assez considérables. Ils doivent être aptes à établir et à surveiller un système pour obtenir les renseignements nécessaires pour fournir un état sûr et exact, montrant le coût total réel des différentes parties d'un travail de construction et des différents item qui en font partie.

*Un secrétaire particulier.—*  
*Traitement, \$175 par mois.*

14. Un secrétaire particulier pour l'ingénieur en charge, au traitement de \$175 par mois. Les aspirants doivent être âgés d'au moins 27 ans et de pas plus de 40. Ils doivent avoir une instruction d'école supérieure ou son équivalent; les aptitudes étant les mêmes, préférence sera donnée à un gradué d'une université. Ils doivent être d'habiles sténographes et dactylographes. Ils doivent avoir eu une grande expérience en correspondance relative aux contrats de construction, comportant une appréciation de l'interprétation légale des mots. Ils doivent être bien au fait des principes de la tenue des livres et du génie. Les aspirants doivent fournir tous les renseignements quant à leur instruction, leur service militaire au Canada, en Angleterre ou en France, leur expérience antérieure, les noms de leurs anciens patrons, ainsi que la nature du travail qu'ils ont fait et le degré de responsabilité exercé.

Des listes de personnes éligibles à des positions de même nature que celles annoncées ci-dessus peuvent être établies, et elles comprendront les noms des aspirants reconnus bien qualifiés.

D'après la loi, préférence est donnée aux aspirants soldats de retour qui possèdent le minimum d'aptitudes. Les aspirants soldats de retour doivent envoyer une copie certifiée de leur certificat de décharge avec leur demande.

## UNE ALLOCATION POUR UNIFORMES DES INFIRMIÈRES

Les garde-malades du service naval sur le même pied que leurs sœurs de la Milice.

D'après l'arrêté en conseil ci-dessous, passé le 9 avril courant, les infirmières de la Royale Marine Canadienne recevront une allocation de \$100 pour uniformes, tout comme, celles qui sont en service actif dans la milice canadienne:

Le comité du Conseil privé ayant considéré un rapport du 3 avril 1919 du ministre intérimaire de la Marine, à l'effet que les officiers techniques du département du Service Naval ont recommandé d'accorder une allocation pour uniformes aux sœurs infirmières de la Royale Marine Canadienne afin qu'elles puissent se procurer dès leur nomination l'uniforme et l'équipement nécessaires;

Il est par conséquent recommandé qu'on accorde à toutes les garde-malades de la Royale Marine Canadienne, lors de leur nomination, une allocation pour uniforme de cent dollars (\$100), correspondant à l'allocation aux mêmes fins accordée aux garde-malades en service dans la milice active au Canada.

Le ministre agréant le rapport ci-dessus des officiers techniques du département du Service Naval, recommande que la dite allocation soit accordée.

Le comité agré la recommandation ci-dessus et la soumet pour approbation.

RODOLPHE BOUDREAU,  
Greffier du Conseil privé.

## LE GOUVERNEMENT S'ASSURE LUI-MÊME

Le gouvernement canadien a décidé de continuer le système de porter sa propre assurance par rapport à ses effets emmagasinés dans des entrepôts d'entrepreneurs. Le 9 avril courant, on a adopté à cet effet l'arrêté en conseil qui suit:

Le comité du Conseil privé a pris en considération un mémoire du président de la Commission des achats de guerre, disant que celle-ci avait été priée de décider au sujet de l'assurance contre des pertes par le feu, etc., des effets du gouvernement emmagasinés dans des entrepôts d'entrepreneurs, ou envoyés à des entrepreneurs pour être manufacturés, etc., et soumettant la question au Gouverneur en conseil pour décision.

Le président du Conseil privé, auquel on a référé la question soumet que la politique du gouvernement est que celui-ci porte sa propre assurance sur sa propriété, même si cette propriété se trouve entre les mains des entrepreneurs, en cours de manufacture, en magasin dans des entrepôts, ou sortie pour être teinte ou pour toutes autres fins.

Le comité agréant ce qui précède le soumet à Votre Excellence pour information.

RODOLPHE BOUDREAU,  
Greffier du Conseil privé.

Les formules de demandes dûment remplies doivent parvenir au bureau de la Commission du service civil, pas plus tard que le 13 mai, excepté pour la position n° 12. On peut obtenir les formules de demandes des bureaux de placement provinciaux et du Dominion, ou du secrétaire de la Commission du service civil, à Ottawa.

Par ordre de la Commission,  
WM FORAN,  
Secrétaire,  
Ottawa, le 16 avril 1919.